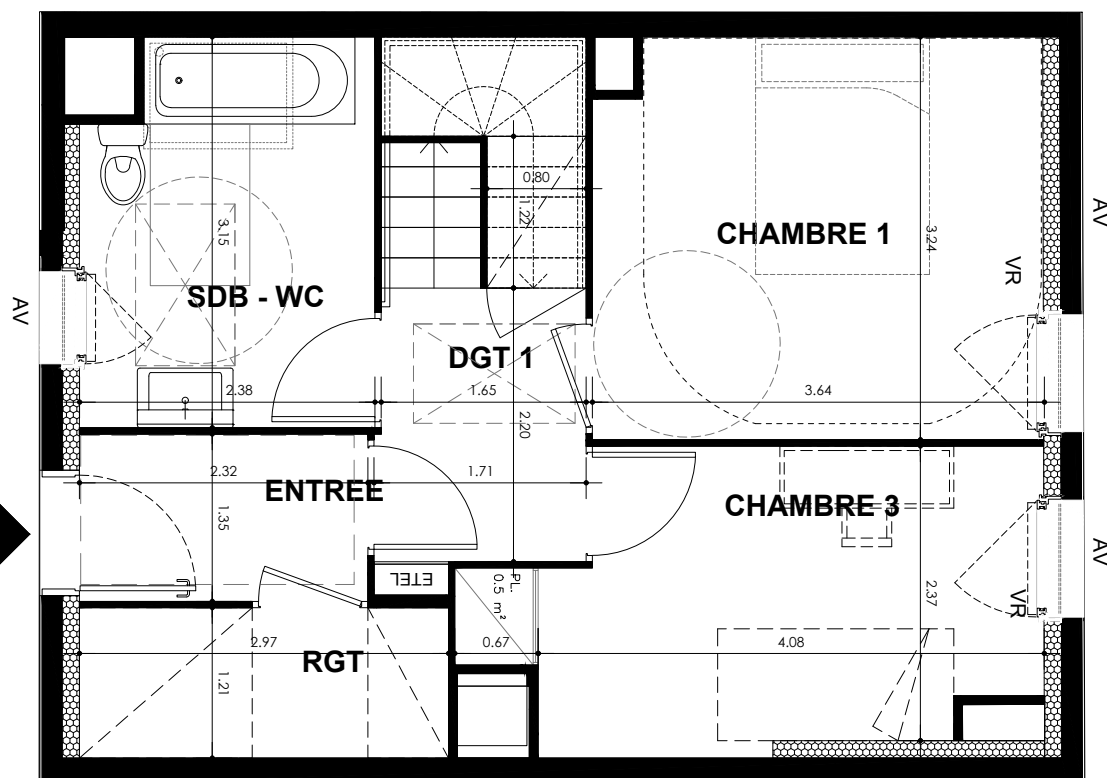
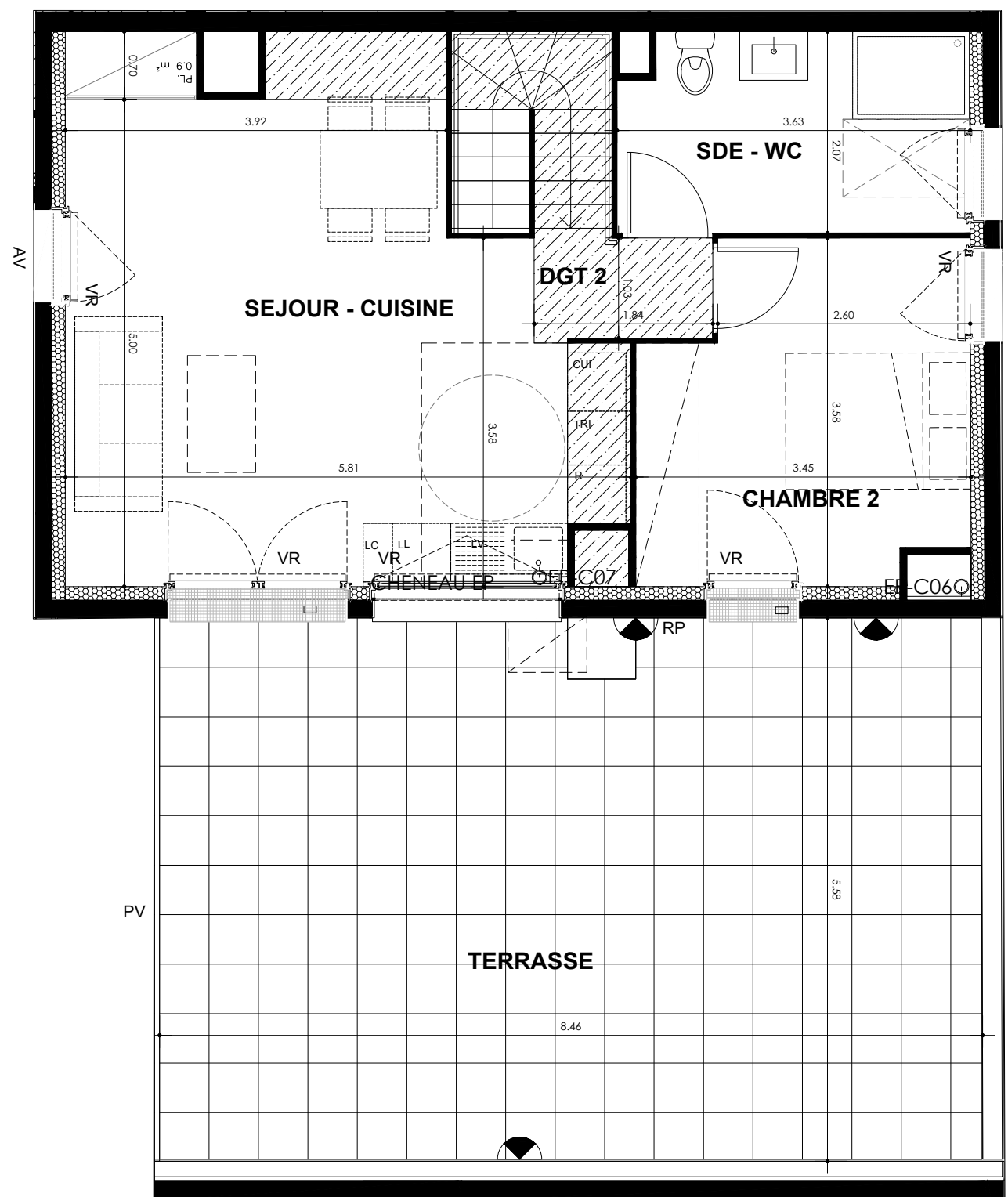


R+2



R+3



C25

T4dpx C25 R+3

SURFACES HABITABLES

Entrée	3.17 m <sup>2</sup>
Séjour-cuisine	27.52 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.55 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11.17 m <sup>2</sup>
Chambre 3	9.75 m <sup>2</sup>
SDB - WC	7.11 m <sup>2</sup>
SDE - WC	7.35 m <sup>2</sup>
Dégagement 1	4.80 m <sup>2</sup>
Dégagement 2	1.58 m <sup>2</sup>
Rangement	3.64 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>87.64</b>

SURFACES EXTERIEURES

Terrasse	46.51 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>46.51</b>

SEUILS	Int - Ext	Int - Ext	Int - Ext
	Type 1	Type 2	Type 3
LC	EDEL	LL	LV
AV	VR	SL	LV
GC	VRE	C	R
PV	TV	TRI	RP
PL			

LEGENDE	Retombée de poutre	Faux-plafond	Limite carrelage
	Sèche-serviette	Radiateur	Fenêtre
Applique lumineuse ext.	Gaine technique	Porte-Fenêtre	

DATE: 22/05/2019 | ECHELLE: 0 1 | INDICE: 1

**MFR** ARCHITECTES  
10 rue de Paradis  
75010 PARIS

**Arche** PROMOTION  
59 rue de Provence TSA 50033  
75437 PARIS Cedex 09

NOTA :  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution.  
Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux plafond ou poutre est de 2m minimum.  
Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.